

# S.A.R.L. **RENÉ GIRAUD**

Ancien secteur d'activité de la société BOIREAU créée en 1909

**CHARPENTE - COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ - ZINGUERIE**

**Siège Social :**

P.A. - 25 Route du Vieux Domaine - 18100 VIERZON

**Agence du SAINT-AMANDS**

3 Impasse des Arts - 18200 ORVAL

**Tél. : 02 48 71 47 68**

[eurl-giraud@orange.fr](mailto:eurl-giraud@orange.fr)

APE 4391B - RCS B 531 809 184 - SIRET 531 809 184 00017 - N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR82 531 809184 - SARL au capital de 56 000,00€

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)**

### **Article 1 - Contenu et champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente dénommées ci-après CGV s'appliquent de plein droit à toutes les prestations de services fournies par la société SARL RENE GIRAUD, dénommée ci-après "l'Entrepreneur". Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par l'Entrepreneur. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la passation de sa commande.

### **Article 2 - Devis**

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après acceptation par le client du devis soumis par l'Entrepreneur. Les devis ont une durée de validité de 120 jours à compter de sa date d'établissement.

Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue par les termes de son offre. Les devis réalisés par l'entreprise sont gratuits, sauf indication contraire sur ces derniers.

Un exemplaire de l'offre retourné signé par le Maître de l'ouvrage a valeur contractuelle et constitue l'acceptation du Client.

### **Article 3 - Exécution de la prestation et résolution du contrat**

Sauf conditions particulières expresses, l'exécution de la prestation s'effectuera dans un délai raisonnable, à compter de l'indication de début d'exécution des travaux mentionnée sur le devis. Les délais ne sont qu'indicatifs et ne sauraient engager la responsabilité de l'Entrepreneur.

Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la réception par l'entreprise de l'acompte à la commande / de l'obtention des autorisations d'urbanisme / de l'acceptation du crédit. Le délai d'exécution sera prolongé de plein droit dans les cas suivants : intempéries telles que définies par le code du travail et rendant impossible toute exécution des travaux convenus, cas de force majeure, travaux supplémentaires ou imprévus, retard du fait du maître de l'ouvrage ou de non-exécution de ses obligations par le Maître de l'ouvrage ou un tiers mandaté par ce dernier.

L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux.

Toute annulation de commande qui ne serait pas réceptionnée par l'Entrepreneur au moins 72 heures avant le début de la prestation donnera lieu à l'émission et au paiement d'une facture équivalente à 20% du montant TTC du marché initialement prévu. Toute autre annulation de contrat donnera lieu à application, au bénéfice de l'Entrepreneur, d'une clause pénale équivalente à 20% de la valeur TTC initiale du marché signé par le client en sus de tous les acomptes déjà perçus par l'Entrepreneur au moment de l'annulation.

# S.A.R.L. **RENÉ GIRAUD**

Ancien secteur d'activité de la société BOIREAU créée en 1909

**CHARPENTE - COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ - ZINGUERIE**

**Siège Social :**

P.A. - 25 Route du Vieux Domaine - 18100 VIERZON

**Agence du SAINT-AMANDS**

3 Impasse des Arts - 18200 ORVAL

**Tél. : 02 48 71 47 68**

[eurl-giraud@orange.fr](mailto:eurl-giraud@orange.fr)

APE 4391B - RCS B 531 809 184 - SIRET 531 809 184 00017 - N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR82 531 809184 - SARL au capital de 56 000,00€

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)**

### **Article 4 - Prix et Paiement**

Les prix des prestations effectuées sont ceux figurant au devis, qui constitue les conditions particulières. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises.

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le paiement du prix s'effectue comptant au jour de la prestation. L'entreprise se réserve le droit de demander un acompte d'un montant de 30 % lors de la passation de la commande par le Client, ainsi qu'un acompte de 30 % en cours de travaux. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par l'Entrepreneur.

Les sommes versées d'avance portent intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter du versement jusqu'à l'exécution de la prestation, sans préjudice de l'obligation d'exécuter la prestation. Les intérêts sont déduits du solde à verser au moment de l'exécution de la prestation de services. Une facture sera remise au Client sur simple demande.

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, l'Entrepreneur sera fondé à cesser immédiatement sa prestation, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

### **Article 5 - Garanties et Généralités**

L'entrepreneur est garant de la conformité des prestations au contrat, permettant au Client de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil. Cette garantie couvre les défauts de conformité ou vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés. Le Client doit faire connaître à l'Entrepreneur, les vices et/ou défauts de conformité dans un délai maximum de 20 jours à compter de la fourniture des services. La garantie de l'Entrepreneur est limitée au remboursement des services effectivement payés par l'acheteur et le prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure.

L'Entrepreneur déclare être assuré auprès de GENERALI - 1 rue Victor Hugo - 18100 VIERZON, sous la référence assurance responsabilité décennale et civile n°AN 816 602.

### **Article 6 - Jurisdiction compétente**

Tous les litiges auxquels les opérations conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

# S.A.R.L. RENÉ GIRAUD

Ancien secteur d'activité de la société BOIREAU créée en 1909

**CHARPENTE - COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ - ZINGUERIE**

Siège Social :

P.A. - 25 Route du Vieux Domaine - 18100 VIERZON

Agence du SAINT-AMANDS

3 Impasse des Arts - 18200 ORVAL

**Tél. : 02 48 71 47 68**

eurl-giraud@orange.fr

APE 4391B - RCS B 531 809 184 - SIRET 531 809 184 00017 - N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR82 531 809184 - SARL au capital de 56 000,00€

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

### **Article 7 - Médiation**

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

### **Article 8 - Droit de rétractation**

Le Client a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 14 jours de la conclusion du contrat en notifiant à l'Entrepreneur sa décision de **rétractation** du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, courrier électronique). L'utilisation du modèle de formulaire de **rétractation** n'est pas obligatoire.

En cas de **rétractation** du présent contrat, tous les paiements reçus du Client seront remboursés, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard **14 jours** à compter du **jour** où nous sommes informés de la décision de **rétractation** du présent contrat.

Si Le Client a demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, un montant proportionnel à la prestation qui été fournie sera dû.

### **Formulaire de rétractation**

A l'attention de la SARL RENE GIRAUD, 25 Route du Vieux Domaine – Parc d'Activités - 18100 VIERZON.

Je vous notifie, par la présente, ma rétractation du contrat portant sur les prestations de services ci-dessous, commandées le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Signature du consommateur

Date